

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MARS 2023

JEUNESSE

DB230316006

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf mars, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30

Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON, Jean-Claude PARDAL.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Nathalie JACQUEMOND, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT.

Secrétaire de séance : Dorian MAILLET est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Dorian MAILLET

6 : PARTICIPATION FINANCIERE A LA FORMATION : BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Dans le cadre de sa politique éducative à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, la ville soutient la formation des jeunes au BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur). Ce diplôme permet d'exercer des fonctions d'animation auprès d'enfants et d'adolescents au sein d'accueil de loisirs ou d'un séjour de vacances scolaires. Bien qu'il ne soit pas un diplôme professionnel, le BAFA est une porte d'entrée à la formation des métiers de l'animation et une garantie minimum de qualification pour les organisateurs d'accueils d'enfants et de jeunes qui recrutent régulièrement sur les périodes de vacances scolaires.

Conditions de participation :

Participation de la ville à hauteur de 50% pour la première session (formation générale), soit une aide de 1 500 € au total pour l'accompagnement de 6 jeunes environ par an.

Critères de recevabilité :

- Être résident de Bourgoin-Jallieu.
- Être de nationalité française ou détenteur d'un titre de séjour en cours de validité.
- Être âgé de 16 ans au moins et 25 ans au plus.
- Avoir complété le dossier de demande d'aide financière.

Les bénéficiaires de l'aide financière s'engagent à effectuer leur stage pratique d'une durée d'au moins 14 jours dans une structure d'animation gérée par le délégataire pour le compte de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de:

- **Autoriser** le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le jeudi 16 mars 2023.

Le Maire



Le secrétaire de séance

